



Scandale du MEDIATOR : 15 000 à 20 000 cheminots et ayant-droits concernés !

La Fédération CGT des cheminots vient d'apprendre par les services de la CPRP SNCF que des dizaines de milliers de cheminots et leur famille auraient eu recours au médicament MEDIATOR. Cette affaire réinterroge l'organisation de notre système de santé et la place que le service public doit y jouer.

Les scandales sanitaires se succèdent. Après l'affaire du sang contaminé, des hormones de croissance, c'est la campagne surdimensionnée de la grippe qui a occupé le devant de la scène pour le plus grand bénéfice des laboratoires pharmaceutiques. La Fédération CGT des cheminots attend toujours des explications de la part du Ministère de la Santé après deux courriers sans réponse.

A chaque enquête, l'influence de l'industrie du médicament et des produits de santé est mise en cause, révélant que des décisions politiques ou administratives sont prises dans le sens de l'intérêt de cette industrie avant celui de la santé publique.

Cette succession de scandales sanitaires relance le débat sur la place centrale que doit reprendre le service public en matière de formation des professionnels de santé, de recherche en santé, de publication scientifique, d'information et d'éducation des malades, de contrôle public, de la place de l'Assurance maladie dans l'organisation du système de santé, d'un pilotage politique et administratif indépendant et désintéressé.

La CGT rappelle l'urgence de remettre de la démocratie sociale au centre de l'organisation du système de santé et de protection sociale.

Notre association de consommateurs, INDECOSA CGT, s'engage déjà dans l'organisation de victimes du Médiateur. La Fédération CGT appelle les cheminots concernés à se mobiliser et à s'organiser en contactant les structures départementales INDECOSA CGT (www.indecosa.cgt.fr).

La CGT rejette l'idée d'accord amiable ou d'une voie d'indemnisation qui reposerait sur les finances publiques et les finances de la Sécurité sociale et qui contribuerait à limiter l'obligation de réparation incombant au laboratoire SERVIER.

La CGT demande au Ministre de la Santé la mise en place d'un grand débat public sur la politique du médicament, transparent pour la population.

La CGT revendique la constitution d'un pôle public du médicament.

La Fédération CGT des cheminots sera attentive aux recherches de la CPRP SNCF sur les cheminots potentiellement exposés sur les 5 dernières années et exige la mise en œuvre d'un dispositif de suivi médical gratuit dans les cabinets médicaux SNCF.